

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0030**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 3, route de Toussieu et appartenant aux consorts Guinet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

Bureau du 19 mai 2014**Décision n° B-2014-0030**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 3, route de Toussieu et appartenant aux consorts Guinet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située route de Toussieu à Saint Priest, appartenant aux consorts Guinet et nécessaire à l'élargissement de la route de Toussieu selon l'emplacement réservé n° 80 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 438 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée BN 55.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis au prix de 100 € par mètre carré, soit 43 800 € pour 438 mètres carrés. Une indemnité de 3 767,40 € sera versée en sus au vendeur pour le déplacement à ses frais du panneau publicitaire ainsi que celui du réseau d'irrigation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant total de 47 567,40 € comprenant une indemnité de 3 767,40 € pour le déplacement du panneau publicitaire et du réseau d'irrigation, d'une parcelle de terrain nu située route de Toussieu à Saint Priest, à détacher d'une propriété cadastrée BN 55, pour une superficie de 438 mètres carrés environ, appartenant aux consorts Guinet et nécessaire à l'élargissement de ladite route.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 47 567,40 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.